



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Marie-Thérèse LAGRANGE - Joël GROSJEAN - Denis BERTHOUD - Christiane CLAUDE - Chantal COURDIOUX - Dominique DASSONVILLE - Pierre-Yves FICHET - Patrick LYOT - Valérie TARDY - Jean-Marc TRAHAND.

Convoqués en séance ordinaire le 03 avril 2015 à 20 h 00.

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Jacques GATEAUD à M-Thérèse LAGRANGE - Thibaut FOUGERAS à Christiane DUVERNAY - Roland SCHULTZ à Pierre-Yves FICHET

Désignation d'un secrétaire de séance : Gérard BUONO

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 12/03/2015, le conseil délibère.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. Affectation des résultats - Budgets Commune - Assainissement - Gîte de Domange
2. Vote des budgets Commune - Assainissement - Gîte de Domange 2015
3. Renégociation des emprunts - Budgets commune & assainissement
4. Bail commercial Restaurant Les Fourchettes
5. Adhésion des communes d'Uchizy et de La Truchère au syndicat intercommunal de cylindrage
6. Vente de bois
7. Devis
8. Informations diverses

Mme le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Proposition de bail petite parcelle ET Redevance des occupations temporaires du domaine public

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'ajout de ces 2 points.

1^{ER} POINT : AFFECTATION DES RÉSULTATS

1.1 BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,

	Résultat de clôture 2013	Affectation 2014	Résultat de l'exercice 2014	R.A.R. 2014	Solde des R.A.R.	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
INVEST.	- 62 415.69 €		-127 770.64 €	Dépenses : 64 451 €	- 64 451 €	- 190 186.33 €
FONCT.	165 020.74 €	165 020.74 €	169 009.96 €	Recettes : 0.00 €		169 009.96 €

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2014, soit la somme de 169 009 € au C/1068.

1.2 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,

	Résultat de clôture 2013	Affectation 2014	Résultat de l'exercice 2014	R.A.R. 2014	Solde des R.A.R.	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
INVEST.	17 958.50 €		4 739.48 €	Dépenses : 0 € Recettes : 0 €	0 €	22 967.98 €
FONCT.	62 116.09 €	0 €	18 468.53 €			80 584.62 €

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2014, soit la somme de 80 584.62 € au C/002.

1.3 BUDGET ANNEXE GITE DE DOMANGE

Le conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,

	Résultat de clôture 2013	Affectation 2014	Résultat de l'exercice 2014	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
INVEST.	- 13 327.33 €	0.00 €	- 4 094.54 €	- 17 421.87 €
FONCT.	22 635.31 €	0.00 €	3 274.04 €	25 909.35 €

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2014, soit la somme de 17 421.00 € au C/1068.

2^{ème} POINT : VOTE DES BUDGETS 2015

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les budgets qui s'équilibrent respectivement, en dépenses et recettes, à savoir :

BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement : 843 590 € / Investissement : 650 440 €

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- VOTE ledit budget et PRÉCISE que le budget principal est voté par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

Mme le Maire propose à l'assemblée le vote des subventions (associations locales et extérieures) pour un montant de 23 000 €. Après débat, le conseil municipal approuve les propositions d'octroi de subventions de Mme le Maire.

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement : 125 285 € / Investissement : 393 220 €

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- VOTE ledit budget et - PRÉCISE que le budget principal est voté par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

BUDGET ANNEXE - GITE DE DOMANGE :

Fonctionnement : 23 878 € / Investissement : 29 790 €

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- VOTE ledit budget et PRÉCISE que le budget principal est voté par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

3^{ème} POINT : RENÉGOCIATION DES EMPRUNTS - BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Considérant que les collectivités locales ont la possibilité de renégocier leur emprunt,

Dans le cadre de la renégociation, Mme le Maire propose de renégocier deux prêts du budget communal :

Le remboursement des prêts par anticipation suivants :

N° 07082016 contracté le 17 janvier 2008 pour la somme de 120 000 €, au taux de 4.09 % et pour une durée de 15 ans avec des échéances trimestrielles auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté,

N° 07082018 contracté le 1^{er} août 2007 pour la somme de 120 000 €, au taux de 4.09 % et pour une durée de 15 ans avec des échéances trimestrielles auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté,

La souscription d'un nouveau prêt suivant les modalités suivantes :

Montant du capital emprunté : 138 150.37 €

Durée d'amortissement : 8 ans - Taux d'intérêt : 1.69 % - Périodicité : trimestrielle

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

DE REMBOURSER auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté les prêts par anticipation susmentionnés, sans indemnité de remboursement anticipé, pour un capital restant dû, après les échéances des 17 avril et 1^{er} mai 2015, de 138 150.37 €,

DE SOUSCRIRE auprès de la dite banque, un emprunt de 138 150.37 € suivant les caractéristiques mentionnées ci-dessus.

Dans le cadre de la renégociation, Mme le Maire propose de renégocier deux prêts du budget assainissement :

Le remboursement des prêts par anticipation suivants :

N° 07137341 contracté le 02 novembre 2011 pour la somme de 100 000 €, au taux de 4.40 % et pour une durée de 18 ans avec des échéances annuelles auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté,

N° 07136641 contracté le 06 décembre 2012 pour la somme de 150 000 €, au taux de 4.43 % et pour une durée de 18 ans avec des échéances trimestrielles auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté,

Donnant pour les deux prêts, des Indemnités de Remboursements Anticipés pour la somme totale de 8 719.20 €.

La souscription d'un nouveau prêt suivant les modalités suivantes :

Montant du capital emprunté : 232 507.45 €

Durée d'amortissement : 15 ans - Taux d'intérêt : 1.89 % - Périodicité : trimestrielle

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

DE REMBOURSER auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté les prêts par anticipation susmentionnés, avec une indemnité de remboursement anticipé pour 8 719.20 € et un capital restant dû, après l'échéance du 06 avril 2015 de 223 788.25 €,

DE SOUSCRIRE auprès de la dite banque, un emprunt de 232 507.45 € suivant les caractéristiques mentionnées ci-dessus,

L'économie ainsi réalisée s'élèvera à (calculée par l'établissement bancaire sous réserve de vérification par les soins de la commune) :

Pour le budget assainissement : pour les 15 années restantes, 41 091.14 € (au regard des 86 701.54 € d'intérêts restants à régler à ce jour dans le cadre des contrats actuels)

Pour le budget communal : pour les 8 années restantes, 8 298.92 € (au regard des 19 075.19 € d'intérêts restants à régler à ce jour dans le cadre des contrats actuels).

4^{ème} POINT : REPRISE D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LICENCE IV

Vu le bail commercial conclu entre la commune d'Igé et M. Dominique BONNETAIN et Mlle Sabrina ROZE en date du 23 janvier 2012 (acte établi par Maître FROMONTEIL de Mâcon) pour exploitation d'un commerce dont l'immeuble appartient à la commune d'Igé (cadastré section I n° 665),

Considérant qu'aux termes d'un acte reçu par Maître MOINARD de Mâcon le 12 décembre 2014, Monsieur BONNETAIN et Mlle ROZE ont cédé à la SARL LES FOURCHETTES le fonds de commerce exploité dans l'immeuble appartenant à la commune,

Exposé entendu, le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour que la durée du prêt à usage de la licence IV soit celle de la durée du bail et de ses renouvellements et PRÉCISE qu'il sera noté dans le bail la destination exclusive d'activités de restauration et qu'en cas de cession ou de renouvellement du bail, la déspecialisation ne sera pas autorisée.

5^{ème} POINT : ADHÉSION DES COMMUNES D'UCHIZY ET DE LA TRUCHÈRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CYLINDRAGE

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la délibération en date du 06 mars 2015 du Syndicat Intercommunal de Cylindrage portant adhésion des communes de la Truchère et d'Uchizy,

Pour que cette adhésion soit entérinée, les communes membres dudit syndicat doivent acter cette adhésion.

Exposé entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION,

ACCEPTE l'adhésion au syndicat intercommunal de cylindrage des communes d'Uchizy et de la Truchère.

6^{ème} POINT : BAIL PETITE PARCELLE

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de M. Daniel GUERIN pour l'exploitation d'une partie des terres communales : section G n° 632a en partie pour une contenance de 30 ares.

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer un bail de parcelles de terre à compter du 1^{er} novembre 2015, à titre onéreux de 100 € l'hectare, pour mise en exploitation.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer les baux de parcelles de terre avec le susnommé pour utilisation de prés communaux,

7^{ème} POINT : VENTE DE BOIS

La parole est donnée à M. BERTHOUD

Suite à l'exploitation de parcelles de bois par les forestiers sur 4 parcelles de douglas et de feuillus au Pont de la Cra, le bois restant peut être mis en vente à 10 € le stère, permettant ainsi de nettoyer au mieux la forêt.

Le conseil municipal, à l'unanimité, FIXE le ramassage de fonds de coupe à 10 € le stère.

Une facturation sera adressée à chaque acquéreur.

8^{ème} POINT : REDEVANCE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire fait part aux membres présents d'une demande d'un commerçant pour installer une terrasse de 20 m² sur un espace public durant la période estivale.

Depuis 2011 et conformément à la délibération n° 2011/18 en date du 25 mars 2011, la redevance d'occupation temporaire du domaine public est fixée à 1 € le m².

Mme le Maire sollicite l'assemblée pour la révision éventuelle de cette tarification.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de conserver la tarification mise en place en 2011 soit 1 € le m².

9^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

⇒ Acquisition de deux sèche-mains électriques pour l'école - devis PLG pour 1423.30 € TTC - Accord à l'unanimité.

⇒ Travaux sylvicoles (dégagement manuel et régénération par plantation) - parcelles forestières 42 - 66 - 67 et parcelle St Germain pour 18 134.34 € TTC (avec remboursement par TRMC pour la parcelle St Germain pour 4 137.76 € TTC) - Accord à l'unanimité.

- ⇒ Enrochement d'un talus Route des Places - Suite à l'envoi à 3 entreprises d'un bordereau de prix, 2 entreprises ont répondu. L'entreprise ETS pour 11 117.28 € TTC et l'entreprise CORTAMBERT pour 9 345 € TTC. Après discussion, il est décidé de retenir le moins disant soit CORTAMBERT pour 9 345 € TTC.
- ⇒ Acquisition d'une herbière (broyeur) - devis NEW HOLLAND pour 5 640 € TTC et SARL BOUILLOUX pour 6 240 € TTC. Accord à l'unanimité pour le devis NEW HOLLAND à 5 640 € TTC
- ⇒ Acquisition d'une tondeuse autoportée - 4 devis ont été reçus
 VSM pour 19 158.80 € TTC (avec reprise possible de l'ancien matériel pour 1 500 €)
 MG MOTOCULTURE pour 26 235.35 € TTC (avec reprise pour 3 600 €)
 PLAISANCE ET VIGNE pour 30 360 € TTC
 CLUNY PASSION NATURE pour 20 280 € (avec reprise pour 600 €)
 Accord à l'unanimité pour VSM (matériel KUBOTA avec possibilité de rajouter par les suites du matériel spécifique de type balayeuse, bac de ramassage etc...) pour 17 658.80 € (reprise comprise).

10^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- CAMVAL
 - Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Les communes de la CAMVAL participeront à ce fonds pour le montant de la contribution fixée en 2012.
 - Création d'un service communautaire payant pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS)
- L'assemblée générale des communes forestières aura lieu le 27 avril 2015 à 18h30 à Cluny.
- Réunion pour le SPANC le 23 avril 2015 au Conseil Général à 13h30 (inscription Mme le Maire et M. GROSJEAN)
- L'étude est en cours sur la commune pour l'établissement du schéma directeur d'assainissement par ICA ENVIRONNEMENT. La prochaine réunion est fixé le mardi 14 avril 2015 à 14 h 00 en mairie.
- Mme le Maire informe l'assemblée des correspondances échangées par courriel avec M. LE JEUNE des cadolles au sujet de la barrière installée sur la Rue Vincent Van Gogh, ainsi qu'un courrier reçu du collectif du lotissement.

Ce point sera examiné lors d'une prochaine commission Voirie pour trouver des solutions qui seront présentées aux habitants des lotissements.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23 H 20

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 27 mai 2015 à 20 h 00